



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de conseillers présents : 36	
Nombre de suffrages exprimés : 42 dont : 6 pouvoirs	

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Claudine HUGUET (suppléante de David DESPAX)

Absents ayant donné un pouvoir :

Claudine BARNÉRIAS a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON
David GAYET a donné pouvoir à Maud LEVRAT
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER a donné pouvoir à Laurence WANG-WAH
Laëtitia POUZADOUX a donné pouvoir à Stéphane HOUSSIER

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :

Luc CHAPUT, Christophe CLEMENTE, Olivier PARADIS

Secrétaire de séance : Philippe ROUGERON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_149 : Décision modificative n°3
--

Finances locales - Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La décision modificative est présentée comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60631 01 /MOY //MOY-SERVICESTECHNIQUES		300,00	Changement imputation
D F 011 60631 020 /MOY //MOY-SERVICESTECHNIQUES	300,00		Changement imputation
D F 011 617 633 /TOU //TOU-AUTRES	23 370,00		Etude de faisabilité de réhabilitation du hameau de gites de Beausoleil.
D F 011 62268 588 /URB //URB-PLUI	15 000,00		Honoraires avocat procédure du PUIH.
D F 011 6281 020 /MOY //MOY-RH		20 780,00	Changement imputation
D F 011 6378 020 /MOY //MOY-AUTRES		92 908,04	Equilibre budgétaire (compensation partielle avec DM4)
D F 012 6218 021 /URB //URB-PLUI	35 389,00		Honoraires du commissaire enquêteur PLUIH
D F 012 6332 021 /AMG //AMG-PVD	79,59		Salaire paysagiste
D F 012 6332 021 /URB //URB-PLUI	172,00		Cotisations honoraires du commissaire enquêteur.
D F 012 6336 021 /AMG //AMG-PVD	286,51		Salaire paysagiste
D F 012 6336 021 /URB //URB-PLUI	344,00		Cotisations honoraires du commissaire enquêteur.
D F 012 64131 021 /AMG //AMG-PVD	15 920,24		Salaire paysagiste
D F 012 6451 021 /AMG //AMG-PVD	4 865,14		Salaire paysagiste
D F 012 6451 021 /URB //URB-PLUI	8 703,00		Cotisations honoraires du commissaire enquêteur.
D F 012 6453 021 /AMG //AMG-PVD	679,77		Salaire paysagiste
D F 012 6453 021 /URB //URB-PLUI	3 366,00		Cotisations honoraires du commissaire enquêteur.
D F 012 6454 021 /AMG //AMG-PVD	636,79		Salaire paysagiste
D F 012 6454 021 /URB //URB-PLUI	1 376,00		Cotisations honoraires du commissaire enquêteur.
D F 012 6455 020 /MOY //MOY-RH	18 500,00		Changement d'imputation
D F 012 64731 021 /MOY //MOY-RH		15 000,00	Transfert de crédits
D I 20 202 44 588 /URB //URB-PLUI		632,00	Transfert de crédits à l'opération 44, article 2033 frais insertion PLUIH.
D I 20 2033 44 588 /URB //URB-AUTRES	632,00		Frais insertion marché PLUIH.
D I 20 2051 50 30 /ENF //ENF-COORDOSTRUCTURES	1 398,00		Ajout portail assistants maternels RPE.
D I 21 21838 53 57 /NUM //NUM-LIMAGNENUMERIQUE	16 100,00		Surcout RAM nouveaux serveurs.
D I 23 2313 50 30 /ENF //MOY-SAINT-EXUPERY		17 498,00	Ajout portail assistants maternels RPE. Ajout de crédits sur l'opération n°53 informatique - Transfert de crédits.

Après en avoir débattu, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :

La décision modificative n°3 est approuvée pour le budget principal.

Article 2 :

Le président est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré à l'unanimité, les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 6 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUGERON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement